

Apostrophe 45, 22 janvier 2014

Non-cumul des mandats : les conséquences de la réforme

mer. 22/01/2014 - 13:27 | Richard Zampa
Politique



Image: [1]

NON-CUMUL - Alors que les sujets de société défraient la chronique, notamment sur l'égalité hommes-femmes, l'IVG... , nul doute que ce mercredi 22 janvier en particulier sera l'un des temps forts de la vie politique française. Au terme d'un long combat avec la majorité de gauche au Sénat, l'Assemblée nationale a procédé au vote définitif, cet après-midi, de la réforme historique interdisant le cumul entre mandat parlementaire et fonction exécutive locale à partir de 2017. 313 parlementaires ont voté pour la loi organique, 225 ont voté contre. Et 300 députés ont également adopté la loi interdisant le cumul du mandat d'eurodéputé avec un mandat exécutif local.

Bien sûr, le non-cumul des mandats devra encore franchir la barrière du Conseil constitutionnel avant d'être définitivement publié au Journal Officiel. Un épilogue quasi-révolutionnaire en France où près de la moitié des parlementaires cumulent (240 députés et 173 sénateurs sont maires) mais qui pourrait connaître un nouveau rebondissement d'ici à 2017.

Sur un plan juridique, les municipales des 23 et 30 mars sont épargnées

Car « cette interdiction ne s'imposera aux élus qu'à compter du premier renouvellement de l'assemblée à laquelle il appartient suivant le 31 mars 2017, c'est-à-dire en juin 2017 pour les députés, et en septembre 2017 ou 2020, pour les sénateurs, qui sont renouvelables par moitié tous les trois ans », rappelle-t-on. Techniquement, la loi prévoit que les parlementaires cumulards auront un mois pour choisir le mandat qu'ils conservent.

Sur un plan juridique, les municipales des 23 et 30 mars sont épargnées : les députés du Loiret, par exemple, qui seront élus ou réélus maires, pourront encore cumuler durant les trois prochaines années.

Valérie Corre à propos de la réforme sur le cumul des mandats, en direct de l'Assemblée nationale, (apostrophe45)

Pour Valérie Corre (PS), la seule députée loirétaine (6ème circonscription) à défendre le non-cumul des mandats, « il faut repenser le système ». Car « dans l'analyse de ce qu'est l'organisation de notre territoire aujourd'hui, être député et maire à la fois donne du poids (sous-entendu, sur certains